**PROJET DE LOI 5447**

**portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Bulgarie en matière de sécurité sociale, signée à Luxembourg, le 1er décembre 2004**

Le projet de loi a pour objet l’approbation de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Bulgarie sur la sécurité sociale, qui a été signée à Luxembourg en date du 1er décembre 2004.

C’est la première fois que les relations internationales en matière de sécurité sociale entre la Bulgarie et le Luxembourg sont régies par un instrument international. Cette nouvelle convention met ainsi fin au vide juridique en garantissant les droits en matière de sécurité sociale des personnes qui ont été soumises successivement ou alternativement aux législations des deux Etats contractants.

Dans une large mesure la convention conclue avec la République de Bulgarie suit l’aménagement général des conventions bilatérales conclues jusqu’à présent par le Luxembourg et reprend les formules de coordination usuelles adoptées tant dans ces instruments que dans le règlement communautaire 1408/71 sur la sécurité sociale des travailleurs migrants.